

Malakoff, le 29 mai 2018

Décision n°2018-15 portant nomination du directeur du centre de Lyon-Meyzieu

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu le code de la défense, notamment son article R 3414 – 18,
Vu le décret du 17 novembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense

Décide :

Art. 1^{er} M. Bruno FERNANDES est nommé directeur du centre de Lyon-Meyzieu.

Art. 2 – Les décisions n° 2015-70 et 2016-21 et portant nomination d'un directeur de centre sont abrogées.

Art. 3 - La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2018.

Art. 4 – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



Nathalie HANET